

## Evidence-Based Practice et Sciences de l'Implémentation

Domaine : Santé

Filière : MSc en Sciences de la santé (MScSa)

Orientation : -

### 1. Caractéristiques du module

2025-26

Code : S.SA.390.INIMPL.F.25

Type de formation :

 Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres : ...

Type de module :

- Module obligatoire interprofessionnel
- Module obligatoire spécifique à l'orientation
- Module à option facultatif
- Module à option obligatoire
- Module travail de master
- Autres : ...

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Autres : ...
- Semestre de printemps
- Semestre d'automne

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 5 ECTS

Répartition du temps de travail : Temps de cours : 50h ; Temps de travail personnel moyen estimé : 100h

Lieu(x) de cours : principalement Lausanne

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Allemand
- Autres :
- Italien
- Anglais

### 3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences principales visées

- Conduire l'implantation de pratiques scientifiquement fondées, appropriées et visant l'intérêt des bénéficiaires
- Intégrer l'analyse des enjeux systémiques, sociaux et environnementaux dans ses activités et son milieu professionnel
- Impliquer les bénéficiaires et parties prenantes en tant que partenaires dans les prises de décisions et les projets
- Promouvoir et accompagner le développement professionnel de ses pair-es et des équipes.

Objectifs généraux du module

- Dans la perspective de développer des pratiques cliniques basées sur les données probantes (Evidence-Based Practice), construire une stratégie de recherche documentaire en lien avec une problématique clinique
- Identifier et évaluer des synthèses de connaissances qualitatives et/ou quantitatives issues de la recherche
- Dans le cadre d'une communauté d'apprentissage en ligne, concevoir et présenter une démarche d'implémentation des données probantes pour un contexte clinique existant, en prévoyant l'implication des utilisatrices et utilisateurs (professionnel·les de la santé, usagères et usagers, grand public, décideuses et décideurs) et en tenant compte des dynamiques sociales et politiques en présence.
- Évaluer de manière structurée cette démarche et l'expérience vécue au sein d'une communauté d'apprentissage en ligne.
- Développer les compétences numériques dans le contexte spécifique du transfert de connaissances et de l'implémentation de pratiques cliniques basées sur les données probantes (éléments de la compétence numérique visés : voir ci-après).

### Du point de vue de la compétence numérique, ce module vise à développer les dimensions suivantes :

- L'acculturation numérique qui désigne le processus d'adaptation aux diverses formes de la culture numérique : au-delà de la compréhension et de la maîtrise des outils technologiques, elle vise une définition englobante du rapport au numérique, qui se réfère à la fois à la manière dont les pratiques humaines sont modifiées à l'ère numérique et aux compétences nécessaires à la formation et à l'information. (Dimension 1\*)
- La pensée critique envers le numérique, ses contenus, son utilisation et ses enjeux vise à se prémunir contre ses risques et externalités, dans le cadre d'une approche prospective visant à faire face aux défis numériques contemporains et à venir. (Dimension 2\*)
- Le développement professionnel et personnel. (Dimension 3\*)
- La littératie de l'information et des données, soit la capacité à identifier, collecter, organiser, traiter, analyser et interpréter des données afin de comprendre les phénomènes, les processus, les comportements qui les ont générées en sachant faire preuve d'esprit critique. (Dimension 4\*)
- La communication et réputation. (Dimension 5\*)
- La collaboration. (Dimension 6\*)
- La santé et sécurité. (Dimension 8\*)
- La résolution de problèmes. (Dimension 9\*)
- L'innovation et la créativité. (Dimension 10\*)
- La conscience éthique et culturelle (Dimension 11\*)

\* Les dimensions citées s'inspirent du document suivant qui a soutenu le travail d'identification des compétences numériques développées dans le cadre de ce module : Groupe de travail "compétence numérique", Centre de compétences numériques de la HES-SO (CCN). (2022). Cadre de référence de la compétence numérique de la HES-SO. Récupéré de : [https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/images/la\\_HES-SO/digitalisation/Referentiel\\_compétences\\_numeriques\\_v\\_longue\\_illustrée.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/images/la_HES-SO/digitalisation/Referentiel_compétences_numeriques_v_longue_illustrée.pdf)

## 5. Contenu et formes d'enseignement

### Contenus

Les contenus suivants sont abordés :

- Communautés d'apprentissage et éléments de gestion de projet.
- Compétence numérique et ses dimensions.
- Démarche fondée sur les données probantes, l'*Evidence-Based Practice (EBP)*.
- Construction d'une stratégie de recherche documentaire des études secondaires.
- Développement des *guidelines*, des recommandations pour la pratique clinique (RPC) au moyen de GRADE.
- Évaluation des *guidelines*, des recommandations pour la pratique clinique (RPC) au moyen de AGREE II.
- Définitions, modèles, cadres et théories en transfert et d'échange de connaissances - KTE - Knowledge Transfer and Exchange (notamment TPB).
- Modèles de type processus (notamment Knowledge-to-Action model)
- Outils pour définir la pratique à implémenter et méthodes d'adaptation de la pratique au contexte local
- Evaluation du processus d'implémentation et de l'impact clinique de l'implémentation (indicateurs)
- Cadres permettant la détermination structurée des barrières et facilitateurs à l'implémentation (notamment CFIR, TDF et COM-B)
- Stratégies favorisant le transfert et l'échange de connaissances : classification et exemples types (notamment formation, audit feedback, interventions médiées par le patient, nudging, intervention de liens et échanges)
- Pérennisation de l'implémentation
- EBP : enjeux et société

### Formes d'enseignement

Communauté d'apprentissage en ligne ; Apports théoriques, synchrones ou asynchrones ; Lectures ; Exercices ; Portfolio numérique ; Projet en groupe et présentation en classe.

### Exigences de fréquentation

Les cours durant lesquels une restitution est faite en classe/en synchrones sont obligatoires.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module repose sur l'évaluation de :

- a) un rapport présentant une démarche d'implémentation, réalisé en groupe (8/10<sup>e</sup> des points)
- b) une autoévaluation de l'évolution de ses propres compétences numérique (1/10<sup>e</sup> des points)
- c) une analyse de la mise en œuvre de la communauté d'apprentissage en ligne selon les caractéristiques attendues (1/10<sup>e</sup> des points)

La note du module est calculée sur la base des points obtenus à chacune des 3 parties a) b) et c) présentées ci-dessus et tenant compte de la répartition des points mentionnée. La note au module est arrondie au demi-point.

Les critères d'évaluation et les modalités précises de l'évaluation sont exposés au début du module.

Le module est validé si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.

### 7. Modalités de remédiation et de répétition

#### Remédiation

- Remédiation possible, en cas de note au module, arrondie au demi-point, égale à 3.5.
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

La remédiation du module porte sur les éléments échoués, corrigés selon les commentaires reçus et présentés dans une production écrite qui sera présentée oralement. Les modalités et délais pour la remédiation seront transmis au moment de la décision de remédiation. Si les compléments ne sont pas rendus dans les délais, un échec à la remédiation est prononcé.

Lorsque les résultats de la remédiation sont suffisants, la note de 4 est attribuée au module et les crédits sont alloués. En cas d'échec à la remédiation, la note du module reste celle obtenue avant remédiation, les crédits ne sont pas alloués et le module doit être répété.

#### Répétition

En cas de note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 3.5, le module est répété, en principe l'année suivante. Une note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 4 à la répétition entraîne l'échec définitif.

### 8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans le cadre du module seront précisées lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant·e (référence : moodle HES-SO numérique – [l'IA dans l'enseignement à la HES-SO](#) – Etudier avec l'IA). Toute utilisation d'une IA générative dans des activités pour lesquelles elle a été interdite sera sanctionnée et assimilée à une fraude.

### 9. Bibliographie principale

Sera transmise durant le module.

### 10. Enseignant·es

**Enseignant·es** : Sandrine Ding, Jessica Di Vincenzo Sormani, Véronique Hasler, Nicolas Kühne, Cédric Mabire, Marc-André Pellerin, Ludivine Soguel Alexander, (selon disponibilités : bibliothécaires documentalistes).

**Coordination avec un responsable par orientation** : Sandrine Ding (Technique en radiologie médicale), Jessica Di Vincenzo Sormani (sage-femme), Véronique Hasler (physiothérapie), Marc-André Pellerin (ergothérapie), Ludivine Soguel Alexander (nutrition et diététique).

**Nom du responsable de module** : Marc-André Pellerin

**Descriptif validé le** 12.02.2026 *par Ludivine Soguel Alexander*